
LES ENTREPRISES AGRICOLES NEUCHÂTELOISES

JÉRÉMIE FORNEY
professeur assistant
Université de Neuchâtel

YVAN DROZ
senior lecturer
IHEID (Institut de hautes études
internationales et du développement),
Genève

L'EXPLOITATION AGRICOLE, UNE ENTREPRISE ?

L'année 2014 a été décrétée « Année internationale de l'agriculture familiale » par l'ONU. Dans ce cadre, l'Union suisse des paysans¹ en a fait le thème central de son rapport annuel 2013, intitulé « L'exploitation agricole familiale : le modèle idéal ». Différents critères y sont rappelés qui concourent à la définition de ce qu'est une exploitation agricole familiale : main-d'œuvre fournie principalement par la famille, capacités décisionnelles également du ressort de la famille, capital investi d'origine familiale ou d'emprunts dont la famille est garante, propriété propre ou garantie par un contrat en nom propre, etc². Dans le contexte neuchâtelois, helvétique et même européen, cette agriculture familiale est organisée sous forme d'entreprises individuelles et familiales de type capitaliste. La variation des dénominations et des qualificatifs attribués à ces entreprises reflète une difficulté à cadrer ces entités économiques et familiales au moyen des catégories économiques dominantes. Tantôt exploitations, tantôt entreprises, tantôt fermes, l'identité des unités familiales agricoles est sujet à débat.

Dans ce chapitre, nous nous proposons de revenir sur l'articulation de ces deux dimensions, famille et entreprise, à travers une esquisse de l'histoire sociale de l'agriculture neuchâteloise, déclinée sous les angles du patrimoine (capital), de la famille (main-d'œuvre) et des rapports entre entreprises.

La politique agricole suisse a encouragé l'agriculture familiale au moyen de différents dispositifs. Un élément central de cette politique de protection est inscrit dans la Loi sur le droit foncier rural (LDFR). Selon son art.1, la loi a pour but « d'encourager la propriété foncière rurale et en particulier de maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte et d'une agriculture productive, orientée vers une exploitation durable du sol ». Historiquement, il s'agissait de protéger les terres agricoles de toute spéculation foncière, de destiner les exploitations aux personnes qui y travaillent et d'en exclure les investisseurs privés. De fait, acquérir une exploitation agricole hors cadre familial est quasiment impossible en Suisse : cela exigerait des moyens financiers très conséquents, ayant peu de chances d'être rentabilisés par la seule activité agricole. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que la quasi-totalité des exploitations agricoles suisses est de type familial : près de 98% des exploitations suisses sont ainsi exploitées par des chefs d'exploitation en leur nom propre³. La main-d'œuvre nécessaire à la bonne marche des exploitations provient également pour plus de 80% de la famille⁴.

En parallèle, la politique agricole suisse a également œuvré au développement d'un esprit d'entreprise au sein d'une profession agricole instituée. Dès

ses prémices, elle a soutenu le projet de « faire du paysan un entrepreneur » et a contribué à la mise en place d'une armada d'outils de formation et de conseil, de mesures légales et d'encouragement financier pour parvenir à cette fin. De fait, aujourd'hui, les chefs d'exploitation agricole bénéficient dans leur immense majorité d'une formation complète intégrant des principes de gestion d'entreprise. La détention d'un tel diplôme est même devenue une exigence pour accéder aux programmes de paiements directs de la Confédération.

Cette description générale de l'agriculture suisse correspond également à la situation de l'agriculture neuchâteloise. Si les fermes du canton sont bien des entreprises au sens de la loi, l'ensemble du secteur demeure marqué par cette dimension familiale. Cette caractéristique se retrouve dans de nombreux autres domaines d'activité (restauration, artisanat, etc.), mais elle marque profondément les représentations officielles de l'agriculture⁵. Elle se double notamment de l'usage fréquent du qualificatif de « paysanne » accolé à celui de « familiale » pour décrire l'exploitation agricole helvétique⁶. Cette dimension paysanne est également inscrite dans de nombreux textes officiels et législatifs suisses, en commençant d'ailleurs par la Constitution fédérale où il est écrit que la « Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol »⁷.

Au cœur de cette agriculture familiale et paysanne, une logique patrimoniale s'impose dans les esprits : la transmission du domaine à un héritier apparaît comme un objectif fondamental qui oriente les choix collectifs et personnels des membres de la famille (parents, collatéraux, épouses) pour faire passer la pérennité de l'exploitation avant les intérêts individuels. Ainsi, les agriculteurs suisses organisent leur vie autour du projet de maintenir et de développer l'exploitation familiale pour qu'un de leurs fils – plus rarement leur fille – puisse la reprendre. Au fil des années, la présence d'un jeune successeur transforme la configuration familiale, c'est-à-dire l'ensemble des interdépendances des membres de la famille, ainsi que le partage des tâches sur l'exploitation. Que ce soit le reprenneur ou ses frères, ses sœurs et son épouse, tous sacrifient leurs droits individuels au profit du devenir du domaine agricole. Ce projet « dynastique » s'ancre dans le fonctionnement quotidien de ces petites entreprises et s'organise au moyen d'un principe de complémentarité fonctionnelle entre les membres de la famille qui constituent également la main-d'œuvre de l'entreprise⁸. Traditionnellement, la sphère de la production agricole est du ressort de l'homme qui se chargera – avec son père ou son fils – des gros travaux, en particulier ceux qui impliquent des machines. La femme est responsable de la sphère domestique, c'est-à-dire de la bonne marche de la maisonnée⁹. Ce principe n'est pas une règle stricte et dans les pratiques les activités se chevauchent. Il n'empêche que la logique de

complémentarité contribue au bon fonctionnement et à la reproduction sociale des exploitations familiales agricoles. En effet, il est bien difficile de gérer une ferme sans la présence d'une paysanne et d'un agriculteur¹⁰.

DES ENTREPRISES « PAYSANNES » ?

La sociologie rurale s'est beaucoup intéressée aux sociétés paysannes en transformation. Toutefois, une perception dominante les ancrerait dans un passé prémoderne idéalisé, ce qui a suscité de nombreuses critiques, notamment celle de véhiculer une image de la paysannerie archaïque qui doit plus à une utopie communautaire issue de la fable évolutionniste qu'à la réalité historique¹¹. Or, les sociétés locales essentiellement agricoles ont vu, à partir du 18^e siècle, leur organisation profondément modifiée par le développement de l'industrie. L'activité agricole qui a longtemps été un dénominateur commun et structurant de la vie sociale ne concerne progressivement plus qu'une portion congrue de la population.

La juxtaposition des termes d'entreprise et de paysan peut sembler saugrenue. Ces expressions ont généralement été placées en opposition, soit dans le discours moderniste, à l'instar du slogan « faire du paysan un entrepreneur », soit dans les discours anticapitalistes plus récents qui opposent une lutte paysanne aux modèles entrepreneuriaux dominants. De fait, on peut se demander si la catégorie d'entreprise colle bien à la réalité d'une agriculture paysanne qui relevait plus d'un état que d'une profession. Celle-ci était largement tournée vers l'autoconsommation et les membres de la maisonnée développaient diverses activités, entre artisanat, production agricole et travaux de manœuvres.

Agriculture paysanne, patrimoine et communaux

La question du patrimoine et de comment en gérer la transmission obéit à nombreux systèmes de succession et d'héritage qui ont été étudiés à une échelle européenne par Georges Augustins¹². Pendant plusieurs siècles, le Jura suisse suivit un système à parentèle, où l'héritage se partageait en part égale entre tous les enfants, garçons et filles. C'est ce que semble indiquer notamment l'étude des registres notariaux des 17^e et 18^e siècles du moins¹³.

Ce système égalitaire de partage du patrimoine risque de morceler le foncier en le divisant entre tous les héritiers. D'autres pratiques, notamment des systèmes d'alliance matrimoniale spécifiques ou l'exclusion des aînés en les destinant aux services publics (enseignement, administration, etc.) permettent de tempérer ce morcellement. La fréquence des mariages entre cousins dans

le Jura est un indicateur d'un système à parentèle¹⁴. Cette forme de transmission du patrimoine « ne peu[t] se perpétuer qu'à condition de disposer sur leur terroir d'étendues utilisées collectivement et permettant de pallier les aléas des transmissions foncières. »¹⁵. De fait, les Montagnes neuchâtelaises comptent de nombreux pâturages communaux, dont l'usage collectif permettait aux familles d'amortir de telles éventualités et de limiter l'accroissement des inégalités socioéconomiques. Lors d'un premier recensement en 1864, les pâturages détenus par les communes représentent 19 % de l'ensemble des pâturages neuchâtelais comptabilisés¹⁶. On constate toutefois une mutation progressive vers un système préférentiel, concentrant l'héritage foncier (terres et maison) sur un héritier qui semble s'être normalisé à la fin du 19^e siècle. Il privilégie le fils cadet et compense les cohéritiers¹⁷, ce qui correspond à une passation patrilinéaire préciputaire d'un chef de maisonnée et d'exploitation à un autre.

Industrialisation et ouvriers-paysans

Le canton de Neuchâtel a connu une industrialisation précoce en comparaison d'autres régions du pays, qui n'est pas restée sans conséquence pour le monde agricole en raison de l'explosion des possibilités d'emploi hors de l'agriculture. L'industrie de la dentelle et celle des indiennes sont parmi les premières à s'être épanouies en terre neuchâtelaise déjà au début du 18^e siècle, mais l'horlogerie leur ravira progressivement la place. Ces développements conduisent à une diminution relativement rapide de la population engagée dans la production agricole : au milieu du 18^e siècle, celle-ci ne dépasse plus les 30 % de la population cantonale¹⁸. Le 19^e siècle voit toujours plus de paysans abandonner l'agriculture pour se tourner vers les villes et les industries de précision. Les commentaires de l'époque témoignent d'ailleurs d'une certaine inquiétude face à la concurrence de l'emploi industriel pour la culture de la terre, à l'instar de M. Henriot de Couvet de la « Société d'Émulation » neuchâtelaise, cité et commenté par Petitpierre¹⁹, qui voit dans le développement des « arts et du commerce » un élément néfaste pour l'agriculture et qui s'interroge sur les limites à apporter à une telle évolution de l'économie régionale. Henriot se soucie de voir un pays autrefois productif dépendre de plus en plus de l'extérieur pour nourrir une population ouvrière croissante. La Société d'Émulation apportera une réponse tout agronomique à ce souci en promouvant une transformation des pratiques agricoles pour plus d'efficacité et de productivité²⁰. Cette activité industrielle fut tout d'abord une source bienvenue de revenu additionnel pour les familles paysannes dont certains membres se dédiaient, notamment lors des périodes creuses de l'hiver, à la production de dentelles ou de pièces d'horlogerie sur les lieux mêmes de leur ferme. Cette réalité s'incarne dans la figure du paysan-horloger jurassien ou neuchâtelais.

S'il est vrai que la concentration de la production dans des centres industriels condamnera progressivement ce modèle, son existence souligne la pluriactivité au sein de la ferme. Chaque membre contribue à sa manière au fonctionnement de « l'entreprise » qui n'est que partiellement agricole. Artisanat, travaux de force, transports, travaux d'usine, etc. s'adjoignent généralement à la production des champs et à l'élevage pour faire vivre l'ensemble de la maisonnée. Cette pluriactivité est alors le cœur économique de l'exploitation et la condition de sa survie. Elle a assuré une industrialisation plus douce que dans d'autres régions de Suisse. L'exploitation agricole est donc au cœur du tissu socioéconomique de la région neuchâteloise et de l'Arc jurassien tout au long du 19^e siècle et permet aux familles de pallier les aléas de l'industrialisation. En effet, les enfants des agriculteurs se dirigeront vers d'autres secteurs d'activités (fabrication de matériels agricoles dans des fermes-ateliers, production horlogère ou dentellière en hiver, etc.) et les développeront, parfois au détriment des activités agricoles²¹. Toutefois, lorsque la conjoncture économique est défavorable, ces artisans-paysans reviennent à la ferme familiale et reprennent la production agricole en abandonnant les autres secteurs d'activités. En fait, la petite exploitation paysanne s'ouvre aux activités extérieures ou se replie sur une forme d'autarcie relative en fonction des événements extérieurs. Ce n'est que vers la fin du 19^e siècle, avec le développement de l'industrie horlogère et de la mécanique de précision, qu'elle perdra progressivement sa prépondérance et se verra marginalisée.

Ces maisonnées agricoles sont alors plus peuplées qu'aujourd'hui et rassemblent plusieurs générations, des frères et des sœurs et – pour les plus aisés – du personnel domestique et agricole. Comme l'activité agricole est hautement conditionnée par les saisons, des faucheurs, laboureurs et autres manœuvres circulent de ferme en ferme et de région en région pour accomplir les tâches les plus exigeantes en main-d'œuvre lors des récoltes. La population agricole est aussi faite de ce « prolétariat » rural composé d'hommes et de femmes qui quittent temporairement leur petite ferme pour louer leurs services aux plus grands propriétaires. D'autres, comme nous l'avons évoqué, quitteront la campagne pour travailler dans les centres urbains, parfois le temps de constituer le capital nécessaire pour acquérir un domaine agricole, parfois rejoignant définitivement un prolétariat urbain croissant. Cette population qui quitte la terre augmente aussi la demande en alimentation émanant des centres urbains. Peu à peu un système d'approvisionnement moderne se mettra en place reposant à la fois sur l'augmentation de la production locale et nationale et sur les importations de masse que permettent les nouvelles technologies de transport et de conservation.

Une coopération à plus large échelle

L'avènement de l'industrie horlogère masque peut-être un autre phénomène industriel plus tardif, mais qui marquera fondamentalement le devenir des exploitations agricoles: le développement d'un nouveau système alimentaire basé sur des industries agroalimentaires. Celles-ci transforment les matières premières agricoles destinées à un marché de masse. Les grands moulins et les fromageries de plaine en sont les premiers éléments pour le canton de Neuchâtel, alors que des industries comme Nestlé ou Cailler se développent dans d'autres régions romandes. Certes, depuis longtemps les fromages suisses ont voyagé sur les fleuves et en charrette vers les grandes foires et de nombreux fromagers ont émigré. Ce qui se prépare toutefois avec l'intégration des logiques industrielles dans la production alimentaire et le développement des transports motorisés est d'une autre nature: la place de la production agricole dans l'économie et la société est renégociée, ce qui conduit à l'accroissement de la distance tant sociale que géographique entre lieu de production et de consommation.

Les débuts de cette intégration de l'agriculture dans des chaînes de type industriel sont liés à l'augmentation de la productivité agricole. Toutefois, cette renégociation de la place des entreprises agricoles dans le système alimentaire conduira à une réorganisation de la collaboration entre elles. Les maisonnées agricoles étaient déjà engagées dans des pratiques de coopération locales, notamment par la gestion des pâturages communaux. Au 18^e siècle toutefois, puis au 19^e siècle, de nouvelles formes de coopération émergent. Des coopératives d'agriculteurs se constituent autour de la création de fromageries de village en plaine. La production de fromage à pâte dure, de longue conservation et donc exportable, jusqu'alors était limitée aux périodes d'alpage, lorsque la réunion des troupeaux procurait des quantités quotidiennes de lait suffisantes; les prairies des plaines étaient alors destinées principalement à la production de fourrage pour l'hiver. La transformation des pratiques fourragères et l'augmentation de la production laitière en a peu à peu rendu possible la fabrication en plaine²², d'abord dans les régions alpines à forte tradition fromagère²³. Le 19^e siècle voit la tendance se généraliser et se développer dans le canton de Neuchâtel, surtout dès 1860²⁴. Ces fromageries lancent un mouvement coopératif agricole plus large qui voit la profession agricole se structurer peu à peu en coopératives, associations et fédérations cantonales, puis fédérales. Ainsi la Fédération laitière neuchâteloise voit le jour en 1916 et rejoint la faitière nationale, l'Union centrale des producteurs de lait, en 1917. Ces coopératives ont pour mission de regrouper les entreprises agricoles productrices de denrées alimentaires pour assurer de meilleures conditions de négociation avec les partenaires économiques, industriels et détaillants. Ce mouvement coopératif

sera également encouragé politiquement, suite aux crises agricoles de la fin du 19^e siècle, dues à l'arrivée massive de céréales importées d'outre-Atlantique. Les nouvelles technologies de transport fragilisent la position économique des productions locales en les plaçant en concurrence directe avec des agricultures lointaines, du moins pour les produits aisément transportables comme les céréales. C'est ainsi toute la géographie des entreprises agricoles qui est bouleversée.

L'AGRICULTURE « MODERNE »

Le développement industriel du 19^e siècle marquera aussi un changement de regard sur l'agriculture. Un maître mot s'impose progressivement dans l'esprit des classes dirigeantes : moderniser l'agriculture pour lui faire rejoindre l'âge de la rationalité industrielle, lui apporter les bienfaits de la science et des techniques, lui appliquer les logiques comptables de l'économie de gestion. On trouve les prémices de ces logiques modernisatrices dans le programme des cercles agricoles de la fin du 18^e siècle, par exemple dans les débats autour de la suppression de la vaine pâture – scellée à Neuchâtel en 1807 par décret – qui opposait collectivisme conservateur et rationalisation productive²⁵. Toutefois, ce sont les disettes et restrictions des deux Guerres mondiales qui donneront l'impulsion définitive. La période de l'après-guerre voit une formidable modernisation du secteur agricole et une explosion de sa productivité. Les moyens financiers publics mis à disposition du secteur agricole sont considérables. Gestion des marchés et protections douanières s'imposent comme les outils essentiels d'une politique agricole fédérale interventionniste et puissante. À l'échelle européenne, le traité de Rome en 1957 institue la Communauté économique européenne, dont le pilier fédérateur est la politique agricole commune. La rhétorique de la sécurité alimentaire confère à l'État un rôle central dans l'encadrement des entreprises agricoles dont la mission est claire : il s'agit de produire plus et plus efficacement. Pour réaliser cet objectif, la Confédération et les Cantons aideront la profession à s'organiser, les filières à se développer et les entreprises agricoles à se restructurer. Toutefois, au-delà des discours sécuritaires, l'objectif fondamental de ces politiques de soutien et de modernisation de l'agriculture est le maintien de prix bas pour l'alimentation, jugés indispensables pour l'essor économique et industriel²⁶.

Mécanisation, capitalisation, professionnalisation : vers une entreprise agricole de couple

Un des aspects les plus visibles de la modernisation des entreprises agricoles au 20^e siècle passe par la transformation des techniques et leur mécanisation progressive. À la fin de la Première Guerre mondiale, les premières machines

attelées (faucheuses, andaineuses, etc.) se remarquent dans les campagnes et suscitent autant d'engouement que de méfiance²⁷. Le canton de Neuchâtel et les régions jurassiennes offrent des conditions plus favorables que d'autres zones de montagne, en raison de la relative douceur des pentes et de la présence de larges plateaux²⁸. Mais comme ailleurs ce n'est que dans les années 1950 que la diffusion des équipements motorisés se concrétisera réellement. Ainsi, on compte pour l'ensemble du canton 544 tracteurs en 1955. Ce nombre est multiplié près de cinq fois en trois décennies, pour atteindre celui de 2485 en 1985²⁹. Mais le nombre d'unités n'est qu'un élément dans l'équation, et pour bien prendre la mesure du changement que ce développement implique, il faudrait également intégrer la puissance des machines et leurs fonctionnalités qui ne font qu'augmenter avec les années. Pour une région essentiellement laitière, comme le Haut du canton, la traite manuelle représente une tâche très gourmande en temps et en main-d'œuvre. La généralisation des systèmes de traite mécanique dès les années 1960, puis semi-automatiques, représente également un changement radical dans l'organisation du travail au sein des entreprises.

Associée à l'usage de plus en plus systématique d'engrais minéraux et de produits de traitement issus de la chimie de synthèse (insecticides, herbicides, fongicides), la mécanisation fera exploser la productivité du travail agricole. Outre ces gains en productivité et en production, ces transformations des techniques vont de pair avec la fonte de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture. Celle-ci représentait encore plus de 10 % de la population active du canton en 1930 et descendra sous la barre des 3 % dès les années 1980, ce qui est en dessous de la moyenne nationale de l'époque. De même, le nombre d'entreprises agricoles fond progressivement, mais sûrement. Entre 1929 et 1985, il passe de 3'593 à 1'830 exploitations. Dans le même laps de temps, la taille moyenne de ces entreprises augmente proportionnellement, au détriment des plus petites. De 9,4 hectares en 1929, elle passe à près de 20 en 1985^{30 31}.

Ces dynamiques de mécanisation et d'agrandissement ont également un coût économique et créent un besoin de capitaux extérieurs chez les entreprises agricoles. En résulte un endettement croissant des exploitations qui préoccupera les autorités. Dès 1962, l'État fédéral crée un fonds destiné à limiter l'endettement des entreprises agricoles ou du moins à en réduire l'impact. Ce fonds constitue la base d'un système de crédits d'investissement sans intérêts qui est géré ensuite au niveau des cantons. Pour Neuchâtel, ce ne sont pas loin de cinq millions de francs qui sont ainsi prêtés en moyenne par an entre 1974 et 1985. Pour l'ensemble des cantons, plus de 1'225 millions de francs au total furent mis à disposition par la Confédération entre 1962 et 1985. Ces prêts étatiques s'ajouteront aux dettes

privées et hypothèques qui deviennent la norme dans cette agriculture moderne. Cet endettement est contrôlé par l'État qui utilise un indicateur statistique mettant en rapport l'endettement et la surface (CHF/ha); pour les agriculteurs propriétaires, ce taux d'endettement est de 10'300 CHF à l'hectare en 1984³².

En parallèle aux changements techniques, organisationnels et financiers, les entreprises agricoles se spécialisent progressivement. La logique paysanne pluriactive cède progressivement place à une professionnalisation centrée sur la production d'un nombre limité de produits alimentaires destinés à la vente. Le métier d'agriculteur s'institutionnalise, avec le soutien de l'État, et la formation agricole joue un rôle clé dans ce processus. À la fin du 19^e siècle, les élites régionales soutiennent l'ouverture d'écoles d'agriculture qui ont pour mission d'apporter la science au milieu paysan: celle de Cernier ouvre ses portes en 1885. La vulgarisation de la recherche agronomique passe également par des cours et des conseils ponctuels offerts par les sociétés d'agriculture³³, qui se développent à la même période. Au cours du 20^e siècle, ces institutions initialement réservées à une élite se démocratisent et la formation professionnelle se généralise peu à peu, pour devenir la norme au tournant du 21^e siècle... pour les hommes tout au moins.

En effet, ce processus de professionnalisation de l'agriculture s'associe à une division claire des rôles et responsabilités masculins et féminins dans l'entreprise agricole. En résumé, les hommes acquièrent les savoirs techniques et la responsabilité des activités de production alors que les femmes investissent généralement les sphères reproductives, s'occupant des tâches domestiques, de la production pour l'autoconsommation, tout en secondant leur époux pour les travaux des champs et de l'étable. Cette division des tâches se matérialise avec la division genrée de la formation professionnelle. Les jeunes hommes étant encouragés à suivre l'école d'agriculture, les jeunes femmes sont invitées à rejoindre les écoles ménagères rurales et à suivre une formation de « paysanne » dispensée selon un programme bien spécifique. La professionnalisation de l'agriculture équivaut également à sa masculinisation³⁴. Les femmes sont certes toujours bien présentes sur les fermes et indispensables à leur bon fonctionnement, mais elles sont les paysannes et les auxiliaires des hommes qui sont les agriculteurs. Cette évolution se traduit dans les statistiques officielles. Entre 1939 et 1975, la proportion de femmes comptées officiellement dans la main-d'œuvre agricole neuchâteloise chute de 36% à 17%, suivant une tendance similaire au niveau national³⁵. Ce partage des tâches et des responsabilités produit également un nouveau modèle d'entreprise agricole qui se fonde sur la complémentarité entre un agriculteur et son épouse. Le couple se substitue ainsi à la parentèle plus large comme base de

l'entreprise. Les maisonnées comptent toujours plusieurs générations d'individus, tous impliqués de près ou de loin dans le fonctionnement de l'exploitation, la paire formée par le chef d'exploitation désigné formellement et administrativement et son épouse en est le pivot, génération après génération. Les parents âgés se retirent progressivement, tout en continuant d'être présents et actifs. Les enfants se forment peu à peu par leur participation aux tâches quotidiennes, en fonction de leur sexe notamment.

Des producteurs fournisseurs de matière première

La réorganisation des entreprises agricoles n'apparaît pas dans une bulle. Elle se construit en dialogue avec une industrie agroalimentaire en plein essor et avec un système alimentaire qui intègre de plus en plus la transformation des produits de l'agriculture avant leur consommation finale. Sur le plan des orientations de production, les exploitations se spécialisent soit dans les cultures pour les fertiles régions de plaine, soit dans l'élevage. L'exploitation vivant de polyculture-élevage devient une exception. Après-guerre, l'objectif politique d'augmenter la production rencontre un grand succès. La transformation et la commercialisation de ces volumes sans cesse croissants ne peuvent plus se faire uniquement dans de petites structures locales. Elles passent progressivement par des partenariats avec des acteurs industriels, souvent exclusifs, et se prolongent dans le long terme. À titre d'exemple, la production laitière neuchâteloise dépassera rapidement les capacités de transformation des laiteries et fromageries villageoises du 19^e siècle.

Les premières structures coopératives se créent au 19^e siècle autour de la fabrication du fromage. Elles s'étendent ensuite à d'autres types d'activités qui demandent également une mise en commun des produits et des investissements, dans un contexte très libéral qui rend la vie difficile à l'agriculture³⁶. À titre d'exemple, les sociétés neuchâteloises de district mettent en place un système régional d'achats collectifs, mais rejoignent rapidement l'Union des syndicats agricoles romands lors de la Première Guerre mondiale. De nombreuses infrastructures collectives naissent à cette époque : laiteries, centres collecteurs, moulins, entrepôts, etc. C'est aussi dans l'amélioration collective des semences et du bétail que ces organisations fructifieront³⁷. Dès la fin du 19^e siècle, les races de bétails et les variétés de céréales s'institutionnalisent et se définissent plus clairement, toujours dans un but d'amélioration des rendements et de la production. Pour le bétail bovin, les éleveurs se regroupent au sein de syndicats dédiés à chacune des races reconnues et sélectionnées pour une fonction spécifique, production laitière ou carnée.

L'adage coopératif qui veut qu'ensemble on soit plus fort ne suffit toutefois pas à rééquilibrer les rapports de forces au sein des filières industrialisées, comme le montrent les difficultés rencontrées par les fédérations laitières romandes dans leurs tentatives de négociation d'une hausse du prix payé aux producteurs. Une grève du lait en 1947 n'y changea pas grand-chose³⁸. Ainsi, un nombre important de producteurs s'associent collectivement au groupe Migros et à l'entreprise Conserves Estavayer SA (CESA), fondée en 1955 par G. Duttweiler et devenue depuis Estavayer Lait SA (ELSA). Dans ces filières agroalimentaires complexes et spécialisées, l'agriculteur tient la place de fournisseur de matière première et se trouve dans une situation de dépendance croissante. Les quantités produites deviennent difficiles à écouler par d'autres canaux. En cas de crise sur les marchés, les pressions se répercutent fortement sur ce dernier maillon de la chaîne. Cette situation encouragera la création d'un mouvement coopératif agricole ancré à tous les échelons de la coopérative locale aux fédérations régionales et jusqu'aux fédérations nationales. Ces organisations joueront un rôle important dans l'organisation et la gestion des filières agricoles, soit en regroupant l'offre, soit en mettant en place des infrastructures de transformation aux mains des producteurs. À titre d'exemple, entre 1931 et 1936, la Société Nestlé résiliera, suite à la « crise mondiale », les contrats de 75 sociétés, forçant la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise à intervenir pour trouver de nouveaux débouchés et à financer des nouvelles infrastructures de transformation³⁹.

Mais les nouvelles filières agroalimentaires posent également d'autres défis, notamment celui de la qualité et de l'hygiène, qui se trouvent à l'origine d'investissements collectifs. Ainsi, l'ouverture d'une centrale laitière à Neuchâtel en 1959 répond avant tout à des problèmes de qualité du lait, après que des consommateurs en nombre aient clamé leur mécontentement à ce sujet⁴⁰. Ensuite, l'évolution de ces structures coopératives vers plus de centralisation – incluant des fusions interrégionales – donnera naissance à des géants régionaux ou nationaux dont la persistance de l'identité coopérative est remise en question notamment par le passage à des structures de type « société anonyme », comme Swiss Dairy Food ou Emmi.

L'État joue le rôle de régulateur omniprésent dans le développement des filières agroalimentaires. Pour des marchés jugés sensibles et stratégiques, la Confédération prend en charge la gestion de l'offre et même pour un temps, la fixation des prix. Le mot d'ordre pour les entreprises agricoles était alors : « Produisez, nous nous occupons du reste... ». Or, dès les années 1970, apparaissent les premiers excédents structurels de produits agricoles : lait, beurre, blé. Des sommes considérables sont mobilisées pour subventionner l'exportation

de surplus notamment dans les produits laitiers. Le modèle de politique agricole visant au renforcement de la production est victime de son succès et la Confédération se voit ainsi contrainte d'instituer un contingentement laitier en 1977, afin de limiter la surproduction. Cette action de l'État eut un effet protecteur pour les entreprises agricoles en limitant les pressions provenant des secteurs de la transformation et de la distribution.

Des entreprises multifonctionnelles ou hyperspécialisées

La fin des années 1980 coïncide avec l'émergence d'attentes sociales différentes de celles qui prévalaient jusqu'alors, telle que la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. La sensibilité écologique devient toujours plus présente, voire pressante, au fur et à mesure que les problèmes environnementaux se précisent : érosion des sols, nitrates dans les eaux, perte de la biodiversité et de la richesse des paysages traditionnels. Dans ce contexte éclatent divers scandales alimentaires – dont la fameuse crise de la vache folle – qui fragiliseront la confiance des consommateurs envers le système de production de leur alimentation.

Enfin, les mécanismes mondiaux de libéralisation des marchés agricoles, initiés par l'Uruguay round du défunt GATT, poussent l'exploitation agricole à plus d'efficacité économique et contraignent les gouvernements à légitimer leurs aides à l'agriculture en les conditionnant aux prestations non marchandes d'intérêt général, liées au nouveau concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Cette période correspond donc à une transformation radicale des conditions-cadres pour les entreprises agricoles qui doivent conjuguer une pression accrue sur les marchés et de nouvelles demandes liées notamment à l'environnement, ce qui contredit leur fonction première de production alimentaire. De fait, face aux difficultés que rencontrent les entreprises sur les marchés des produits agricoles, la fin du 20^e siècle voit le retour de la pluriactivité comme stratégie légitime.

Entre marché et argent public

En six ans, la politique agricole suisse passe d'une agriculture protégée, intensive et productiviste à une agriculture multifonctionnelle, respectueuse de l'environnement et des animaux. Cette évolution se transcrit dans les chiffres : entre 1993 et 1999, on passe de 20% des exploitations suisses qui optent pour des prestations environnementales à 90%. Aujourd'hui, cette proportion frise les 100%. En fait, la participation aux programmes environnementaux est liée à la perception de paiements directs dont le poids dans l'équilibre économique des entreprises agricoles prend d'autant plus d'importance que les prix des produits

agricoles ne cessent de chuter. À titre d'exemple, le prix moyen payé au producteur pour un litre de lait chute de près de la moitié en deux décennies. Les anciens prix étaient certes le résultat d'une politique protectionniste et interventionniste, mais l'instauration des paiements directs découplés de la production rend le soutien étatique beaucoup plus visible. Il peut être remis en question à n'importe quel moment par la démocratie directe suisse et rend l'agriculture dépendante de décisions politiques sur lesquelles elle n'a pas prise. Les montants en jeu sont très importants – près de trois milliards de francs par an – et sont nécessaires à la survie des entreprises agricoles. Les paiements directs équivalent au quart de la valeur de la production de l'entreprise⁴¹, tout en engendrant très peu de coûts effectifs. Ils représentent de fait un élément central du revenu final des familles agricoles.

L'optimisation des revenus liés à aux paiements directs devient par la force des choses un élément déterminant dans la stratégie des entreprises agricoles. C'est d'autant plus vrai que les marges de manœuvre pour développer l'entreprise dans ses activités agricoles sont limitées. Dans un contexte tendu sur les marchés, tout investissement devient risqué et difficile à rentabiliser. Par ailleurs, l'accès à la terre pour augmenter l'activité agricole de l'entreprise est depuis longtemps problématique, en raison du manque de terres disponibles. En outre, la multifonctionnalité ouvre la porte à des demandes de plus en plus complexes de la part de l'État et de la population. Le citoyen-contribuable se sent légitimé à avoir un droit d'ingérence dans la politique agricole en raison des dépenses publiques qu'elle entraîne.

La reconnaissance des prestations multifonctionnelles de l'agriculture représente ainsi un contrat de prestations rétribué par les paiements directs: l'agriculteur doit fournir des éléments pour prouver qu'il remplit bien ce contrat. On assiste dès lors à une bureaucratisation croissante du métier afin d'avoir accès aux paiements directs. Cette évolution vers toujours plus de contrôles administratifs ne faiblit pas, bien au contraire! La politique agricole (PA 2014-2017) a encore accentué la correspondance entre les montants alloués et les objectifs qu'ils doivent remplir⁴² (une prestation, un objectif). Il en ressort un renforcement d'une logique comptable de prestation-contre-paiements dans le rapport entre État et entreprises agricoles.

Produire de la qualité, des paysages, des loisirs...

L'ouverture progressive des marchés a renforcé les stratégies de qualité dans la production agricole, afin de protéger une plus-value indispensable pour couvrir des frais de production comparativement élevés. À titre d'exemple, une

législation propre aux appellations d'origine voit le jour à la fin des années 1990. Une grande partie de la production fromagère suisse s'engouffre dans ce créneau, notamment celle du Gruyère AOC (Appellation d'origine contrôlée, devenue AOP = protégée), dont la zone de production couvre une grande partie de la Suisse romande, y compris le canton de Neuchâtel. Dans les supermarchés, les labels définissant une qualité spécifique pour les produits alimentaires (par exemple en termes de bien-être animal) fleurissent. Face à des marchés libéralisés et dans une position défavorable en termes de compétitivité internationale, le mot d'ordre pour les entreprises agricoles suisses est de distinguer leurs produits par la qualité, ce qui n'est pas sans rappeler la stratégie générale d'autres secteurs de l'économie helvétique: combler des coûts de production élevés par une « qualité suisse » justifiant des prix plus élevés. Cette stratégie n'est toutefois pas applicable de la même manière par tous et les secteurs les moins différenciés semblent être les plus touchés par la baisse des prix, à l'instar de la filière du lait dit d'industrie.

Simultanément, les entreprises agricoles ont dû se diversifier à nouveau et inclure dans leur équilibre des activités non agricoles. Ainsi, la part des revenus moyens issus d'activités non agricoles pour une exploitation s'est fortement accrue entre 1990 (20,6 %) et 2015 (32,7%)⁴³, alors que le niveau brut du revenu agricole a diminué malgré une hausse importante de la production. Les membres de l'entreprise agricole, non contents de devoir gérer une exploitation significativement plus grande que par le passé, cherchent également des revenus complémentaires dans diverses activités fixes ou ponctuelles. Certaines d'entre elles restent liées à l'entreprise en mobilisant ses infrastructures, comme le tourisme à la ferme qui connut un développement significatif en permettant à certains de profiter des bâtiments et de la main-d'œuvre agricole pour offrir logement et activités de loisir à des touristes venus découvrir la vie à la ferme ou le calme de la campagne. Dans d'autres cas, ces revenus complémentaires proviennent simplement d'activités salariées sans lien avec l'agriculture. Enfin, une large part du revenu agricole est lié à la perception de paiements directs, au nom de services non marchands, tels que l'entretien de paysages ruraux diversifiés, ou la protection de la biodiversité par (ou malgré) l'activité agricole.

Ce nouveau modèle économique que développent les entreprises agricoles repose ainsi sur une nouvelle forme de pluriactivité rurale. Celle-ci intègre une part croissante de prestation de « services », surtout si l'on y inclut les prestations de « services » environnementaux et paysagers liées au système de paiements directs. Les entreprises agricoles doivent chacune trouver leur voie et leur équilibre dans un large panel d'activités et de stratégies possibles, entre production, pluriactivité et participation aux programmes de la politique agricole.

Une multiplication des modèles d'organisation de la main-d'œuvre familiale

Malgré de profondes évolutions dans le fonctionnement des entreprises agricoles, l'exploitation familiale reste la référence légale et symbolique pour l'agriculture suisse qui se veut familiale et paysanne. Au niveau de l'organisation du travail toutefois, le sens de cette dimension familiale continue d'évoluer. Le modèle de l'exploitation de couple qui s'est imposé au 20^e siècle perd de sa généralité et fait place à une diversité de configurations alternatives⁴⁴. Ce modèle traditionnel est notamment questionné progressivement par l'arrivée de jeunes femmes qui n'acceptent plus d'épouser, avec l'homme qu'elles ont choisi, son métier et sa belle-famille. Pour la plupart, elles disposent d'une formation et d'un métier qu'elles désirent garder. Leur degré d'implication sur la ferme est donc plus fluctuant qu'auparavant. De manière générale, toujours plus de femmes travaillent à l'extérieur, principalement par nécessité économique, mais aussi par plaisir et envie de garder des contacts et une vie en dehors de l'agriculture⁴⁵. Dans certains cas, chaque membre du couple semble mener individuellement sa carrière professionnelle, sans que l'entreprise agricole n'empiète directement sur la vie commune. D'autres femmes s'investissent dans la production agricole elle-même, soit en collaboration partagée avec leur époux, soit en prenant la responsabilité d'un secteur de production particulier. Ces agricultrices ne se limitent donc plus aux tâches usuelles de la paysanne, mais investissent pleinement la sphère productive, souvent perçue comme masculine.

Le rôle de chef d'exploitation demeure toutefois l'apanage des hommes en Suisse et la proportion de femmes qui prennent les rênes d'une entreprise n'a que légèrement augmenté : 5,35 % des chefs d'exploitation sont des femmes en 2015⁴⁶. Ces transformations de l'organisation du travail au sein de la ferme ont permis d'éclairer la place centrale de la main-d'œuvre familiale. Récemment, diverses campagnes de sensibilisation ont été menées sur les conséquences de l'absence de statut donné à ces collaborateurs et collaboratrices d'un genre particulier. Les questions juridiques de couverture sociale en cas de problème, de partage en cas de séparation ou de succession se sont désormais invitées dans la gestion des entreprises⁴⁷.

Par ailleurs, la cohabitation de plusieurs générations sous un même toit et dans une même entreprise perd également de sa généralité. Les ménages occupent souvent des logements séparés, même si l'ancienne génération continue de collaborer sur l'exploitation. De même, la construction de nouveaux bâtiments agricoles hors des villages, à distance du lieu d'habitation, a pour

effet que les enfants d'agriculteurs ne côtoient plus aussi intensément l'entreprise et ses activités au quotidien, même s'ils participent occasionnellement au travail de la ferme.

Enfin, les associations entre entreprises familiales deviennent plus fréquentes. Elles prennent des formes juridiques et de pratiques très diverses, allant de la fusion des entreprises à un ensemble complexe de contrats de collaboration limitée, ce qui rend le phénomène difficilement mesurable quantitativement, mais les entreprises conservent dans la majorité des cas leur indépendance. Pourtant, ces communautés d'exploitation ont un impact sur le fonctionnement des entreprises: économie d'échelle, réduction des coûts liés aux machines, spécialisation des individus dans certains types de tâches (séparation des tâches liées au bétail de celles liées aux machines). Plus important, elles offrent du temps libre à l'agriculteur et permettent de se répartir entre plusieurs exploitations les temps de « permanence » des week-ends et les vacances.

Libéralisation et crise: du renouveau à la coopération?

Le tournant effectué par la politique agricole à la fin du 20^e siècle influence profondément l'organisation des filières agricoles: les mesures de protection et de soutien aux prix sont progressivement abandonnées. Pour les entreprises agricoles, c'est un verrou qui saute, un coussin d'amortissement face aux fluctuations des marchés qui disparaît. Le cas de la filière du lait est révélateur: une libéralisation progressive engendre une première chute du prix du lait durant les années 1990, ainsi qu'une restructuration du secteur. Fusions et faillites ponctuent cette période. Ainsi, une partie des producteurs de lait neuchâtelois rejoignent les producteurs vaudois dans une nouvelle organisation baptisée Prolait. Une étape majeure de la libéralisation du secteur laitier est franchie en 2009: le système fédéral de quotas laitiers est supprimé. Les rapports de forces entre entreprises productrices et transformateurs en sont profondément affectés, car les producteurs demeurent divisés face à un nombre restreint d'acheteurs potentiels. Conséquence directe de cet état de fait, les prix s'effondrent.

Les structures classiques des coopératives et des fédérations laitières semblent impuissantes dans ce contexte. Malgré ses tentatives, l'Union suisse des producteurs de lait ne parvient plus à fédérer les organisations régionales qui ont évolué selon des modèles différents suivant les contextes et les particularités locales. La libéralisation du secteur paraît provoquer – ou révéler – une profonde crise de la coopération en agriculture. Certains producteurs se sont réunis pour traiter bilatéralement avec un transformateur unique, d'autres ont fait le choix

de regrouper l'offre au sein de pools laitiers régionaux, sous forme soit de coopératives, soit de sociétés anonymes. Il en résulte une concurrence nouvelle entre organisations de producteurs qui rivalisent les unes avec les autres pour négocier des accès au marché ou pour séduire les producteurs, notamment dans des zones frontalières. Cette concurrence n'est pas désirée par tous, mais s'installe de fait.

Dans ce contexte difficile et tendu, de nouveaux projets collaboratifs émergent toutefois. En général, ils suscitent une solidarité à l'échelle régionale, par exemple pour maintenir certaines infrastructures utiles à l'économie locale. Dans le canton de Neuchâtel, le maintien de l'abattoir des Ponts-de-Martel en offre un bel exemple. Repris en 2002 par une société coopérative rassemblant agriculteurs, bouchers locaux, acteurs publics et entreprises privées, l'abattoir s'est développé significativement en augmentant sa capacité et ses services. De telles infrastructures – certes coûteuses comparées à des grandes structures industrielles – fondent leur succès sur un retour en grâce des produits régionaux et de la ferme, pour lesquels elles offrent des services indispensables.

CONCLUSION : ENTREPRISES AGRICOLES OU EXPLOITATIONS PATRIMONIALES ?

Nous avons présenté l'agriculture neuchâteloise en nous attachant à décrire l'évolution des « entreprises » agricoles à travers le temps. Il convient ici d'insister sur la dimension patrimoniale de ces entreprises qui apparaît comme un élément majeur pour expliquer leur survie sur le long terme, en dépit des profondes mutations de l'environnement socioéconomique qu'elles ont connu au cours de ces trois derniers siècles. Les logiques patrimoniales ont toujours structuré l'organisation des maisonnées paysannes, des villages neuchâtelois et des entreprises agricoles. Elles ont accompagné les processus de modernisation au sein d'exploitations familiales qui se transforment progressivement en entreprises conjugales. Toutefois, en dépit de ces puissants changements, la logique patrimoniale continue d'être le moteur de la reproduction de l'entreprise agricole. En effet, la situation économique des agriculteurs devrait les contraindre à abandonner leur exploitation: elle ne nourrit plus son homme... encore moins sa famille! Comment alors expliquer l'amour du métier et l'attachement au domaine qui prévaut toujours aujourd'hui dans les campagnes neuchâteloises? Seul, le respect de la logique patrimoniale permet de le faire: l'objectif fondamental des agriculteurs est bien de maintenir la ferme qu'ils ont reçue en héritage et de la transmettre à un successeur, quel qu'en soit le coût en termes économiques ou de santé⁴⁸.

Face à la force impérieuse de cette logique patrimoniale, l'entreprise apparaît alors comme un moyen – propre à un contexte historique spécifique et évoluant avec lui – d'en garantir la transmission et non pas comme une fin en soi : l'essentiel n'est donc pas de dégager un profit de l'activité agricole, mais bien d'assurer le maintien et la transmission de l'exploitation. L'on peut alors affirmer que la logique patrimoniale domine la logique économique qui prévaut dans les entreprises classiques. Or, cette situation n'est pas limitée à l'agriculture, mais elle affecte de nombreuses entreprises familiales, de toutes tailles⁴⁹. Parler d'entreprises agricoles, voire familiales apparaît donc sous la figure d'un oxymore qu'il convient de considérer comme tel en reconnaissant que la logique économique ne représente que le moyen de la transmission des entreprises familiales.

Année	Pop.active	Pop.active agricole	% pop. active	prod. lait canton (kg)	nbre exploit.	moyenne kg lait par expl.	moyenne en ha par expl.	nbre de tracteurs
1905	58'596	10'258	17,5	XX	XX	XX	XX	XX
1929	XX	XX	10	XX	3'593	XX	9,4	XX
1939-1944*	XX	9'312	XX	30'000'000	2'010	14'925	XX	XX
1950-1955*	62'105	6'653	8,78	XX	XX	XX	XX	544
1980-1985*	77'706	3'396	4,37	73'000'000	1'830	71'850	26,7	2485
2000	86'280	3'280	3,8	XX	1'165	XX	29	XX
2010-2012	95'000	2'064	2,17	86'000'000	877	173'000	36,2	XX

➤ Fig. 1. Statistiques agricoles neuchâtelaises

* les lignes marquées par un astérisque compilent des données sur plusieurs années, afin de fournir une indication sur un nombre maximal de facteurs.

Sources diverses: OFAG, OFS, CNAV

XX: Données non disponibles

NOTES

LES ENTREPRISES AGRICOLES NEUCHÂTELOISES | JÉRÉMIE FORNEY ET YVAN DROZ

DROZ Yvan, MIEVILLE-OTT Valérie et REYSOO Fenneke, « L'agriculteur et la paysanne suisse : un couple inégal ? » *Revue suisse de sociologie*, 2014, vol. 40, pp. 237-257.

OFAG (Office fédéral de l'agriculture), *Rapport agricole 2016*, Berne, Office fédéral de l'agriculture.

1 Principal « syndicat » agricole suisse.

2 Pour une définition synthétique et une étude de la littérature sur les exploitations agricoles familiales, nous renvoyons le lecteur à la synthèse proposée par le CIRAD (BELIERES Jean-François, BONNAL Philippe, BOSCH Pierre-Marie, LOSCH Bruno, MARZIN Jacques et SOURISSEAU Jean-Michel, « Les agricultures familiales du monde : Définitions, contributions et politiques publiques », *Rapport pour l'AFD, le MAE et le MAAF*, 2013, Montpellier : CIRAD).

3 Union suisse des paysans, Rapport de situation 2013 : *L'exploitation agricole familiale : le modèle idéal*, 2014, p. 12.

4 OFAG, *Rapport agricole 2013*, Berne, Office fédéral de l'agriculture, 2013, p. 11.

5 AMIOTTE SUCHET Laurent, DROZ Yvan et REYSOO Fenneke, *Les petites entreprises au péril de la famille : L'exemple de l'Arc jurassien*, 2017, Besançon, Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement & Presses universitaires de Franche-Comté.

6 DROZ Yvan, MIEVILLE-OTT Valérie et REYSOO Fenneke, « L'agriculteur et la paysanne suisse : un couple inégal ? », *Revue suisse de sociologie*, 2014, vol. 40 (2), pp. 237-257.

7 art.104, al. 2.

8 DROZ Yvan, « Amour, Famille & Entreprise : la transmission du patrimoine au sein de l'entreprise familiale », *Recherches familiales*, 2014, n° 14.

9 En Suisse, cette répartition des tâches est d'ailleurs intégrée dans les filières de formations agricoles.

10 DROZ, MIEVILLE-OTT et REYSOO, *op. cit.*

11 GRIGNON Claude et WEBER Florence, « Sociologie et ruralisme, ou les séquelles d'une mauvaise rencontre », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 1993, n° 29, pp. 59-74.

12 AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, 1989, Nanterre, Société d'Ethnologie.

13 DROZ Yvan et MIEVILLE-OTT Valérie, *On achève bien les paysans. Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*, 2001, Chêne-Bourg/Genève, Georg, pp. 51-52.

14 AUGUSTINS, *op. cit.* p. 352.

15 *Ibid.* pp. 361-362.

16 OFAG, *Cadastre alpestre suisse. Canton de Neuchâtel. Agriculture, économie pacagère et alpestre*, 1988, Berne, Office fédéral de l'agriculture, p. 230.

17 PINOT Robert, *Paysans et horlogers jurassiens*, 1979, Genève, Grounauer, pp. 93-100

18 OFAG 1988, *op. cit.* p. 87.

19 PETITPIERRE Alphonse, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel : 1791-1848, 1871,*

- Neuchâtel, Librairie Générale Jules Sandoz, p. 152-158.
- 20 *Ibid.* p. 159-160.
- 21 PINOT, *op. cit.*
- 22 JANIN Jacques, *La Coopération agricole au défi. Le cas de la Suisse romande*, 1973, Lausanne, Centre de recherches européennes, pp. 12-13
- 23 FORNEY Jérémie, *Éleveurs laitiers : Peuvent-ils survivre ?*, 2012, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Le savoir suisse ».
- 24 OFAG, 1988, *op. cit.*
- 25 PETITPIERRE, *op. cit.* pp. 161-172.
- 26 Centre Suisse d'étude et d'Information, *L'agriculture et l'industrie dans l'économie nationale. Peut-on concilier les intérêts en présence, Etudes Suisses*, 1951, Neuchâtel, Editions de la Baconnière.
- 27 GERBER Christian, *Terroir. Comment vit le paysan jurassien*, 1959, La Chaux-de-Fonds.
- 28 OFAG, 1988, *op.cit.* p.135.
- 29 *Ibid.* p.139.
- 30 *Ibid.*
- 31 À titre de comparaison, le Canton de Neuchâtel compte, en 2014, 823 exploitations d'une taille moyenne de 38,8 hectares (OFS, 2017, *Relevé des structures agricoles 2016*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique).
- 32 OFAG, 1988, *op. cit.* pp. 148-150.
- 33 La Société neuchâteloise d'agriculture est fondée en 1860, avec comme principales missions la vulgarisation et la défense professionnelle. En 1888 elle devient Société neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (SCNAV). En 1897, elle participe à la création de l'association faïtière au niveau national, l'Union Suisse des Paysans.
- 34 DROZ, MIEVILLE-OTT et REYSOO, *op. cit.*
- 35 OFAG, 1988, *op.cit.* p. 131.
- 36 JANIN, *op. cit.* p. 35.
- 37 OFAG, 1988, *op. cit.* pp. 144-146.
- 38 Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise, *Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise 1906-1956*, 1956, Payerne, pp. 47-48.
- 39 *Ibid.* pp. 37-38
- 40 URFER Jean-François, « Centrale laitière Neuchâtel », *Le Producteur de Lait, Brochure illustrée: 75 ans de la Fédération laitière neuchâteloise*, 1991, p. 17.
- 41 OFAG, 2016, *Rapport agricole 2016*, Berne, Office fédéral de l'agriculture.
- 42 Voir le Message du Conseil fédéral concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017.
- 43 OFAG, 2016, *op.cit.* ; OFAG, 2002, *Rapport agricole 2002*, Berne, Office fédéral de l'agriculture.
- 44 CONTZEN Sandra et FORNEY Jérémie, « Family farming and gendered division of labour on the move: a typology of farming-family configurations », *Agriculture and Human Values*, 2016, 1-14.
- 45 OFAG, *Rapport agricole 2012*. Berne, Office fédéral de l'agriculture.
- 46 OFAG, 2016, *op. cit.*

47 AMIOTTE SUCHET Laurent, DROZ Yvan et REYSOO Fenneke, *Les petites entreprises au péril de la famille: L'exemple de l'Arc jurassien*, 2017, Besançon, Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement & Presses universitaires de Franche-Comté.

48 DROZ Yvan, MIEVILLE-OTT Valérie, JACQUES JOUVENOT Dominique et LAFLEUR Ginette, *Malaise en agriculture; une approche interdisciplinaire des politiques agricoles: France-Québec-Suisse*, 2014, Paris, Karthala.

49 AMIOTTE SUCHET, DROZ et REYSOO, *op. cit.*; DAUMAS Jean-Claude, « Les dirigeants des entreprises familiales en France, 1970-2010; Recrutement, gouvernance, gestion et performances », 2012, *Vingtième siècle*, vol. 114 (2), pp. 33-51.